

Stand de tir régionaux, planification encore à jour ?

En 2001, le groupe de travail « installations de tir » rendait son rapport au gouvernement. Ce rapport préconisait un certain nombre d'installations afin de répondre aux exigences fédérales en matière de tirs militaires obligatoires.

La planification des stands était réalisée en deux étapes : à moyen terme et à long terme. Ceci pour tenir compte des réductions d'effectifs militaires en lien avec la réforme Armée XXI.

Voici les recommandations faites dans le rapport :

District	Nombre de stands à moyen terme	Nombre de stands à long terme	Nombre de tireurs astreints avec armée XXI
Delémont	8	3	1034
Porrentruy	5	2	786
Franches-Montagnes	3	2	248

Il semble qu'il y ait une différence significative entre les tireurs astreints selon armée XXI et la réalité actuelle. De plus, l'armée prévoit une nouvelle réforme qui réduira encore une fois les effectifs.

Par rapport à ces différents éléments, nous posons les questions suivantes au gouvernement :

- ▲ Les effectifs réels de tireurs astreints sont-ils tels que le prévoyait le rapport du groupe de travail du 26.11.2001 ?
- ▲ Dans le cas contraire, à combien se monte l'effectif des tireurs astreints aux tirs obligatoires ?
- ▲ Qu'en sera-t-il lorsque la nouvelle réforme de l'armée sera effective (réduction de 180'000 hommes à 120'000 hommes)
- ▲ Pour le(s) district(s) s'étant déjà organisé(s), quelle est l'incidence financière par exemple en lien avec les éventuelles conventions signées ?
- ▲ Pour le(s) district(s) étudiant la régionalisation des stands, est-ce que la recommandation ne devrait pas être revue afin que le nombre de stands soit cohérent avec les effectifs réels et à venir, et ainsi optimiser l'utilisation des stands et les investissements des communes ?

Delémont, le 26.10.2011

Au nom du groupe PCSI
David Eray